

La collectivité au pied du mur de "Bercy"

Le président de la Capi est en colère. Il l'a fait savoir hier soir au conseil communautaire rassemblé à L'Isle-d'Abeau et aux agents qui lui ont réservé un comité d'accueil pour protester contre le nouveau régime indemnitaire (lire par ailleurs).

La raison en est le dispositif de contractualisation qui va être signé le 30 juin prochain avec l'État. Ce dispositif, imposé par le gouvernement en début d'année, vise à associer les collectivités territoriales à la réduction de la dette publique. Du moins les collectivités dont les dépenses de fonctionnement dépassent les 60 millions d'euros. C'est le cas de la Capi, dont le budget avoisine les 100 millions.

Objectif imposé : 1,2 % de hausse sous peine de sanctions

Comme 321 autres collectivités françaises, la communauté d'agglomération doit s'engager sur les trois prochaines années à ne pas augmenter ses dépenses en fonctionnement de plus de 1,2 % par an. Sous peine de sanctions financières, décuplées en cas de refus de signer ce contrat.

« C'est scandaleux, s'insurge Jean Papadopulo. Le gouvernement a changé les règles du jeu au milieu de la partie. On ne tient pas compte de nos recettes ». Le président prend l'exemple de la compétence tourisme récupérée par la Capi en début d'année, dont le financement est assuré par la taxe de séjour. « Cela risque de nous conduire à la fermeture de services, à terme ».

Les élus, de droite comme de gauche, s'insurgent contre ce contrat « qui va à l'encontre la libre administration des collectivités locales », selon Michel Rival (Nivolas-Vermelle). « On négocie avec un pistolet sur la tempe », estime Vincent Chriqui (Bourgoin-Jallieu).

Si le constat est partagé, les



« Ce dispositif est scandaleux, s'insurge Jean Papadopulo, le président de la Capi. Le gouvernement a changé les règles du jeu au milieu de la partie ». Photo le DU/B.D.

élus ne sont toutefois pas d'accord sur la position à adopter. Les uns (à gauche) prônent le refus du contrat (10 voix contre). « Il faut faire front comme l'ont décidé certains départements », plaide Eugène Rey (Meyrié).

« Qu'on signe ou pas, c'est la double peine »

« On a trop à perdre à ne pas signer », juge Jean Papadopulo, soutenu par la majorité des élus. Le manque à gagner serait de 1,6 million d'euros, d'après le vice-président aux finances, Jean-Pierre Girard, qui dit « se heurter au mur de Bercy ».

Enfin, il y a les abstentionnistes (11 voix) comme Patrick Nicole-Williams, qui refuse de choisir « entre la peste et le choléra. Qu'on signe ou pas, c'est la double peine », déclare le maire de Villefontaine qui appelle à saisir le Conseil constitutionnel. Patrick Margier (La Verpillière) propose, lui, de faire un courrier au président de la République. D'ores et déjà, les parlementaires qui ont voté la loi ont été destinataires d'un courrier de la Capi. Resté lettre morte.

Bénédicte DUFOUR

Un nouveau régime indemnitaire qui passe mal auprès des agents

L'assistance du conseil communautaire était plus fournie qu'à l'accoutumée hier soir. Pour cause : une centaine d'agents de la Capi ont investi l'amphithéâtre et ont fait une déclaration en amont de la séance, afin de contester le nouveau régime indemnitaire qui a été approuvé à la majorité (12 voix contre, 6 abstentions).

Le Rifseep (pour Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) a pour but de simplifier le régime indemnitaire de la collectivité. « La Capi s'est engagée dans la démarche par un travail sur l'organigramme. Nous avons privilégié une approche globale en fonction des besoins de la collectivité », explique le président. De 57 régimes différents, la Capi passe ainsi à 16 régimes.



L'intersyndicale (CGT et CFDT) conteste le manque de dialogue social en amont de la décision.

93 % des agents conservent la même rémunération, y compris les 3 % dont les postes ont été sous-cotés, et 4 % la voient augmenter.

L'intersyndicale (CGT et CFDT) conteste le manque de dialogue social en amont, et demande le report de la délibération, appuyée par plusieurs élus.

Une pétition, ayant reçu 460 signatures, a été remise au président hier.

« Ce nouveau régime n'est pas gravé dans le marbre », assure Jean Papadopulo qui a débuté une campagne d'information auprès des 800 agents de la collectivité.

B.D.

L'INFO EN +

FIN DE PARTENARIAT

« Dans un contexte budgétaire extrêmement contraint, il apparaît nécessaire de revisiter les partenariats existants », annonce le président de la Capi.

En accord avec les communautés de communes des Vals du Dauphiné et des Balcons du Dauphiné, la Capi a ainsi décidé de mettre fin à son soutien envers l'Agence de mobilité Nord-Isère, qu'elle finançait à hauteur de 43 centimes/an par habitant, soit près de 43 000 euros par an. Lire en page Région.